



REGLEMENT PARTICULIER

RALLYE REGULARITE DE BIZERTE

2024

Article 1 : DÉFINITION

Le club des sports mécaniques de Bizerte « CSMB » sous l'égide de la Fédération Tunisienne de Motocyclisme et des Activités Associées organise le Rallye de Régularité de Bizerte, le 14/01/2023. Cette épreuve est inscrite au calendrier du championnat sportif 2024 de la Fédération Tunisienne de Motocyclisme (FTMAA).

Une licence FTMAA 2023/2024 (A ou B) est toutefois obligatoire pour tous les participants.

Le Rallye régularité de Bizerte est une épreuve organisée sur routes ouvertes à la circulation. Tous les concurrents évoluant dans ce Rallye devront par conséquent respecter le code de la route. Les concurrents ne bénéficient ainsi d'aucun droit de priorité à aucun moment et de quelque nature qu'il soit.

Article 2 : CONCURRENTS

Une licence **Tourisme** FTMAA 2023/2024 (Type A ou B) est obligatoire pour tous les participants. Seuls les pilotes **appartenant à des Clubs inscrits à la FTMAA et Associations affiliés à la FTMAA**, tunisiens ou étrangers résidents en Tunisie peuvent participer au **Rallye régularité de Bizerte**.

Article 3 : ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Pour être admis au **Rallye régularité de Bizerte**, les concurrents et leurs passagers doivent impérativement être équipés :

1. De gants
2. D'un casque homologué
3. De bottes ou chaussures spéciales pour moto assurant une sécurité optimale pour chevilles et talons

Article 4 : ENGAGEMENT

Les concurrents peuvent :

- Remplir le formulaire d'inscription disponible auprès du CSMB ou à la FTMAA
- Contacter directement le CSMB

Article 5 : RESPONSABILITE

Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant affecter son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité du comité d'organisation, du club organisateur et de la FTMAA.

Article 6 : MACHINES ET PILOTES

La compétition est ouverte aux pilotes de plus de 18 ans ayant le permis moto. Toutes les marques de motos et cylindrées à partir de 125cc sont admissibles en solo ou en duo.

Article 7 : VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Les opérations de vérifications administratives se dérouleront de 08H00 à 09H45, comme suit :

1. Après l'inscription au rallye, le comité d'organisation procède à la pré-validation du concurrent en lui attribuant un numéro de course.

2. Le Dimanche 14/01/2024, à côté de l'Hôtel Resort Bizerte au niveau de la plage de Sidi Salem, Boulevard Habib Bougatfa à Bizerte (coordonnées : 37.28450532935405, 9.873830268206449), le comité d'organisation procédera à la vérification des documents originaux pour confirmer la participation du concurrent.

Ainsi il est obligatoire que les concurrents se présentent au contrôle administratif munis **des originaux des documents** suivants :

- Licence FTMAA (ou reçu) 2023/2024
- Carte grise de la moto
- Permis de conduire en cours de validité
- Passeport et carte de séjour pour les étrangers
- Attestation d'assurance en cours de validité

L'organisateur remettra à chaque concurrent un dossier comprenant :

- les numéros de course,
- La feuille du contrôle technique,
- Le road-book,
- Le carton de pointage (comportant (téléphone du PC Course à contacter en cas d'urgence),
- et tous les renseignements nécessaires.

Le briefing avant le départ de la course sera tenu à partir **10h00**, la présence de tous les pilotes est obligatoire et le silence est requis pour bien assimiler les dernières mises au point avant le déroulement de l'épreuve.

Des commissaires seront présents pour prendre note de toutes les dérivées et noter les absences au briefing qui seront sanctionnés par un handicap de 5mn dès le départ de la course.

Article 8 : VERIFICATIONS TECHNIQUES

Les vérifications techniques se dérouleront à côté de l'Hôtel Resort Bizerte au niveau de la plage de Sidi Salem, Boulevard Habib Bougatfa à Bizerte (coordonnées : 37.28450532935405, 9.873830268206449) à partir **de 08h00 du matin jusqu' à 09h45** et ce après avoir mis en place les plaques et les numéros attribués pour l'épreuve ; les pilotes se présenteront au contrôle technique avec leur machine munis :

- de la feuille de contrôle technique,
- de la carte grise du véhicule présenté,
- de l'équipement complet.

Plaques de numéros :

- elles doivent être planes et totalement visibles, les bords de plaques ainsi que leur système de fixation ne doivent pas être coupants ni saillants, et le pilote est seul responsable de la lisibilité de l'affichage de son numéro,
- la découpe des plaques de numéros est **STRICTEMENT INTERDITE** ; elles doivent être posées dans leur intégralité et le nom et les logos des partenaires doivent rester visibles en permanence, la non obtempération à cette règle expose le candidat à la mise pure et simple hors course.

Pneumatiques et roues :

- Les machines doivent être équipées de pneumatiques à sculptures suffisamment profondes, et à date de péremption non encore atteinte,
- il est interdit de rouler avec des pneus rechapés ou slick destinés au roulage en circuit fermé.

Contrôle de l'éclairage :

- l'éclairage avant et arrière doivent fonctionner simultanément ;
- l'immatriculation doit être réglementaire et la plaque de police doit rester lisible et éclairée pendant toute l'épreuve.

Divers :

- une seule et même machine devra être utilisée pour toute l'épreuve,
- le pilote est en tout temps le seul et unique responsable de sa machine, il devra la cadenasser dans les parcs, aux stationnements, dans les hôtels où lors des repas pris sur le parcours,
- pendant l'épreuve, les motocycles peuvent être examinés à n'importe quel moment par les Commissaires Techniques,
- La sortie des machines des parcs de stationnement pour les départs sera donnée individuellement.

Article 9 : ÉPREUVE :

- A-** Date de l'épreuve : **14 Janvier 2024**
- B-** Lieu du départ et de l'arrivée de l'épreuve : à coté de l'Hôtel Resort Bizerte au niveau de la plage de Sidi Salem, Boulevard Habib Bougatfa à Bizerte.
- C-** Horaires à respecter rigoureusement :
 - a. Rassemblement : à partir de **07H45** du matin au lieu de départ de l'épreuve indiqué ci avant
 - b. Début des contrôles techniques et administratifs : **08h00**
 - c. Fin des contrôles techniques et administratifs : **09h45**
 - d. Briefing avant départ : **10h00**
 - e. Alignement pour le départ suivant ordre numérique croissant des numéros de course : **10h15**
 - f. Premier départ : **10h30**
 - g. Intervalle entre les départs : **une minute**
- D-** Parcours : par Road Book qui s'étend sur ... **Km**
- E-** Vitesse moyenne de : **55Km/h**
- F-** Obligation d'allumer les feux de la moto durant toute l'étape du rallye
- G-** Fin hypothétique maximale de l'épreuve : **16h00**
- H-** Affichage du résultat et dépôt écrit des réclamations : **Après délibération du jury**
- I-** Résultat définitif, PODIUM & REMISE DES PRIX : **30 mn après affichage des résultats**
- J-** Seront décernés 9 trophées/médailles :
 - 1. 3 pour les 3 premières places Hommes (License A)
 - 2. 3 pour les 3 premières places Femmes (License A)
 - 3. 3 pour les 3 premiers du classement scratch (Lic A et B)

L'épreuve comporte un parcours routier de ... **Km** sur route ouverte à la circulation, ponctuée de contrôles horaires (CH), de contrôles de passage (CP) et de contrôles inopinés (CI) à une vitesse moyenne de **55 Km/h**, pendant lequel les concurrents devront respecter scrupuleusement les prescriptions du code de la route et le présent Règlement.

1/ Départ :

- Les concurrents recevront au départ de l'épreuve, un ROADBOOK et un Carton de Pointage,
- Le départ de chaque concurrent sera donné de minute en minute et chacun des concurrents devra respecter le temps qui lui est impartis à chaque CH ;
- Les concurrents devront être en zone de départ 10 minutes avant l'heure de départ qui leur a été attribuée ;
- L'heure de départ de la première Moto sera à **10h30. (En cas de retard possibilité de reporter le départ à 10h45)**

2/ Contrôle horaire (CH) :

- Sur le Road Book seront mentionnés les emplacements des contrôles horaires
- A chaque contrôle horaire l'heure de passage est indiquée sur le carton de pointage,
- il est tenu par un Commissaire et un adjoint, qui signalent leur contrôle au moyen d'un panneau jaune placé environ 100 mètres avant le contrôle et un panneau rouge placé environ 10 mètres avant la table de contrôle,
- Le pilote effectue son pointage de l'heure en passant avec sa machine devant la table du CH et le commissaire, il doit présenter son carton au commissaire,
- Le commissaire est tenu d'inscrire à la main l'heure réelle de l'horloge pour le pointage des pilotes sur leur Cartons de pointages ainsi que sur la feuille de contrôle du CH,
- **Pour les CH au sein du parcours : les pilotes arrivés en avance devront rester dans la zone comprise entre le panneau jaune et le panneau rouge,**
- **Au CH arrivée il est interdit de s'arrêter dans la zone comprise entre le panneau jaune et le panneau rouge sous peine d'une pénalité d'une minute,**
- Les temps du CH arrivé seront pris par la cellule de chronométrage au dixième de seconde,
- Passé le panneau rouge avec leur machine, ils devront obligatoirement pointer leur Carton de Pointage, Néanmoins, ils peuvent aller à pied jusqu'à la table pour vérifier l'heure,
- Les moteurs devront être arrêtés dans la zone comprise entre les 2 panneaux (au CH intermédiaires avant celui de l'arrivée du rallye),

- L'avance ou le retard à un contrôle horaire sera sanctionné par une pénalité par avance ou retard par rapport à l'heure idéale de passage,
- Chaque concurrent devra pointer au maximum dans les 60 minutes, au cumul, après son heure théorique, au-delà tout concurrent sera mis hors course,
- Les contrôles horaires seront levés maximum 60 mn après le temps idéal du dernier concurrent.

3/ Contrôle de passage (CP):

Des contrôles de passage pourront être mis en place ; le nombre de contrôles de passage n'est pas limité.

- il est tenu par un Commissaire et un adjoint, qui signalent leur contrôle au moyen d'un panneau jaune placé environ 100 mètres avant le contrôle et un panneau rouge placé 10 mètres avant la table de contrôle,
- Le pilote effectue son pointage en passant avec sa machine devant la table du CP et le commissaire, il doit présenter son carton au commissaire,

L'absence de pointage à un contrôle de passage est sanctionnée par une pénalité de 30 mn

4/ Contrôle horaire inopiné (CI):

Un contrôle horaire inopiné peut être mis en place lors d'une ou de plusieurs étapes. Chaque concurrent devra pointer son Carton de Pointage **immédiatement** au passage de la table de contrôle, et le commissaire notera l'heure de passage sur la feuille de contrôle.

L'avance ou le retard à un contrôle horaire inopiné sera sanctionné par une pénalité par avance ou retard par rapport à l'heure idéale de passage avec une tolérance de 15%.

- chaque moto arrivant à un point de contrôle horaire inopiné doit s'immobiliser sur l'accotement devant le contrôleur de façon à ne pas entraver la circulation routière,
- lors de chacun des contrôles, le contrôleur note sur le Carton de Pointage l'heure à laquelle le participant s'est présenté
- un panneau de couleur rouge arrêt absolu, installé auprès de la table de pointage indiquera le lieu du contrôle.
- en aucun cas, le stationnement ne sera accepté dans la zone de contrôle,
- Il est impératif de rentrer dans la zone de contrôle dans le sens prévu par le road-book, une fois le temps de passage enregistré, le véhicule devra immédiatement quitter la zone de contrôle.
- lors des contrôles de fin du Rallye, les temps sont relevés en heures, minutes, secondes et dixième de seconde.
- Seuls les contrôleurs concernés seront autorisés à inscrire l'heure de passage sur le Carton de Pointage.
- A la fin de l'épreuve, le carton de pointage devra être impérativement remis au contrôle d'arrivée du Rallye.

Remarque :

- Il est impératif d'être attentif à toutes les indications signalées sur le Road Book,
- le kilométrage signalé sur le road book est à titre purement indicatif, mais considéré comme exact, néanmoins il ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation.
- Lorsqu'aucune indication de direction n'est signalée sur le road book, le pilote doit impérativement suivre la route principale.

5/ Abandon :

- Tout concurrent abandonnant devra **impérativement en informer le QG Course** sur le numéro de téléphone figurant sur le carton de pointage fourni par l'organisation, et rendre sa feuille de route à un officiel.
- La non-déclaration de l'abandon entraînera l'exclusion de la prochaine épreuve.

Article 10 : CLASSEMENT :

- Le classement sera effectué en additionnant les pénalités encourues lors des contrôles horaires, des contrôles inopinés, des contrôles de passage et les pénalités dues aux sanctions éventuelles.
- Le vainqueur de l'épreuve sera le concurrent qui aura totalisé le moins de pénalités, et il en sera de même pour les récipiendaires suivants.
- Tous les concurrents terminant l'épreuve seront classés, et les trois premiers concurrents classés de chaque catégorie, recevront un trophée.
- L'affichage des résultats aura lieu après l'arrivée du dernier concurrent et après délibération du jury,

- Le podium sera officiel après écoulement d'une demi-heure suivant l'affichage du classement provisoire, soit le délai de dépôt des réclamations écrites.
- Ces résultats ne deviendront définitifs qu'après vérification et la deuxième délibération du jury jusqu'à quinze jours après la fin de l'évènement.
- **Il est rappelé aux concurrents que ce rallye est une compétition, mais en aucun cas une course de vitesse, et que la plus grande vitesse n'est pas le facteur déterminant du classement.**

Article 11 : PENALITES ET SANCTIONS :

Exprimées en temps, les pénalités seront comptabilisées lors de l'établissement du classement suivant le tableau ci-après :

Pénalité	Infraction
5 mn	la non-présence ou troubles au briefing avant le départ
1 mn	avance ou retard à un contrôle horaire (CH) par minute
30 mn	contrôle de passage manqué (CP)
30 mn	arrivée à un CP ou un CH en sens inverse
5 mn	retard au CH de départ de moins de 30 minutes
30 mn	retard au CH de départ de plus de 30 minutes
1 mn	S'arrêter entre le panneau jaune et le panneau rouge au CH arrivé
60 mn	perte du carton de pointage
2 mn	avance au contrôle inopiné (CI) de + de 15% du temps idéal – par minute
1 mn	retard à un contrôle inopiné (CI) de plus de 15% du temps idéal – par minute
30 mn	Contrôle radar constatant un excès de vitesse par rapport à la vitesse autorisée
5 mn	Infraction au code de la route de niveau 2 et plus (stop, feu rouge, ligne continue, etc...)
Hors course	arrivée au CH final avec plus de 60 mn de retard

Outre les motifs ci-dessus énoncés, l'exclusion de la compétition ou d'autres pénalités ou sanctions (mentionnées dans le programme de la manifestation) pourront être prononcées par le Jury de l'épreuve à l'encontre d'un participant pour les motifs suivants :

- **conduite dangereuse – non-respect des consignes de sécurité - comportement agressif**
- **avance excessive dans les heures d'arrivée**
- **falsification des documents de contrôle – non-respect du règlement particulier**
- **non-conformité lors des vérifications administratives ou techniques**
- **comportement abusif et/ou irrespectueux envers un autre concurrent, un commissaire, un officiel et/ou l'organisateur.**

ARTICLE 12 : PENALITES POUR EXCES DE VITESSE ET INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE

La sécurité et le respect du code de la route étant le point capital de ce rallye, il est impératif que les compétiteurs n'oublient jamais que **la manifestation se déroule sur des routes ouvertes à la circulation** et que l'application stricte du code de la route est une obligation à observer à tout instant.

La participation au Rallye des Beys n'accorde aucune priorité vis à vis des autres usagers de la route, De ce fait, des contrôles de vitesse pourront être effectués tout au long de l'épreuve (radar). Les contrôles de vitesse restent à la discrétion des Pouvoirs Publics et de la Direction de Course, et leurs pénalités sont trop sévères (5 mn).

Une attention particulière sera portée aux infractions suivantes :

- **Non-respect d'un feu rouge ; (pénalité 5 minute)**
- **Non-respect d'un panneau STOP ; (pénalité 5 minute)**
- **Non acquittement des paiements des péages sur autoroute (possibilité de surveillance par caméra cachée) ; (pénalité 5 minute)**

Conduite dangereuse. (Décision de la direction de course et du jury pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la course ou du Championnat)

Article 13 : RÉCLAMATIONS : Toute réclamation concernant le classement devra être présentée par écrit au Directeur de Course, accompagnée d'un montant de 50 TND, et ce dans les trente minutes suivant l'affichage des résultats.

Article 14 : OFFICIELS : La direction de course, le Jury et l'ensemble des postes de commissaires et de chronométrage sont assurés par des officiels licenciés FTM.

Article 15 : DIVERS

- ❖ chaque participant disposera du numéro de téléphone du QG Course, lui permettant de joindre à tout moment la direction de course, afin de signaler tout problème, panne, incident ou accident,
- ❖ chaque participant devra disposer d'un téléphone portable suffisamment chargé et alimenté,
- ❖ il est fortement recommandé d'être attentif à toutes les indications signalées sur le Road Book, notamment celles relevant de l'état de la route et la sécurité de ses usagers
- ❖ Il est impératif d'assister au briefing avant le départ et de noter toutes les remarques et appliquer toutes les directives,
- ❖ les kilométrages indiqués sur le Road Book sont considérés comme exacts et ne peuvent en aucun cas être contestés ;
- ❖ l'organisateur se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement et au programme de la manifestation ou de l'annuler en partie ou en totalité, si les circonstances et la sécurité des participants l'exigent,
- ❖ tout comportement inamical ou dangereux d'un concurrent sera sanctionné par son exclusion immédiate de l'épreuve,
- ❖ aucun manque de respect ne sera toléré envers l'organisateur ou les officiels, et tout manquement à cette règle sera sanctionné par le jury qui pourra décider jusqu'à son exclusion immédiate de l'épreuve, en l'exposant à des poursuites disciplinaires Fédérales.
- ❖ la présence de chaque concurrent ou de son passager est obligatoire lors de chacun des briefings.

LISTE DES OFFICIELS :

- Directeur de Course : **Hatem ZARGOUNI**
- Président du Jury : **Sami TRABELSI**
- Membre du Jury : **Brahim BEN HAJ SALAH**
- Membre du Jury : **Sameh BOUZIDI**
- Délégués FTM et responsables administratifs : **Mongi BOUGHDIRI** et **Néjib OURIMI**
- Responsable liaisons avec les autorités locales : **Hassen Jemili** et **Mongi BOUGHDIRI**
- Chronométrage : **Z-TEC Timing Systems**